

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE**

L'an deux mille vingt deux, le 17 février à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge MERCIER, Maire.

Nombre de conseillers : 13

Nombre de présents : 10

**Étaient présents** : MERCIER Serge, FAVRE-PETIT-MERMET Patricia, GAS Marcel, ROSTAING Jean-Pierre, HUMBERT Régis, GODET Arnaud, MONIN Florence, FANJAT Pierre, POURCHERE Jean-Daniel, GENTIL Dominique.

**Absents excusés** : CICORELLA Sébastien (pouvoir à FAVRE-PETIT-MERMET Patricia), ROMATIF Julien (pouvoir à GENTIL Dominique), GUERRERO Elisabeth (pouvoir à MERCIER Serge).

**Date de la convocation** : 10 février 2022

**Secrétaire de séance** : FAVRE-PETIT-MERMET Patricia

**Objet de la délibération** : Approbation du compte de gestion 2021

**Le Conseil Municipal** examine le compte de gestion communal 2021, présenté, au nom de la commission finances, par Monsieur GAS Marcel, 2<sup>ème</sup> adjoint, qui s'établit ainsi :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales	647 400.40 €	706 570.96 €	1 353 971.36 €
Titres de recettes émis	337 159.85 €	594 038.48 €	931 198.33 €
Réductions de titres		48 724.00 €	48 724.00 €
Recettes nettes	337 159.85 €	545 314.48 €	882 474.33 €
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales	647 400.40 €	706 570.96 €	1 353 971.36 €
Mandats émis	506 399.60 €	409 907.04 €	916 306.64 €
Annulations de mandats		11 298.40 €	11 298.40 €
Dépenses nettes	506 399.60 €	398 608.64 €	905 008.24 €
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
Excédent		146 705.84 €	
Déficit	169 239.75 €		22 533.91 €

Envoyé en préfecture le 28/02/2022

Reçu en préfecture le 28/02/2022

Affiché le

ID : 038-213803240-20220228-2022\_003-DE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1613-12 et L.2121-31,

Vu le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2021, présenté par le receveur municipal,

**Le Conseil municipal** de la commune de Primarette, après avoir entendu le compte de gestion de l'exercice 2021, présenté, au nom de la commission finances, par Monsieur GAS Marcel, 2<sup>ème</sup> adjoint, et après en avoir délibéré,

**Approuve** le compte de gestion de l'année 2021, par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Ainsi fait et délibéré ce jour, le 17 février 2022

**Le Maire,**  
Serge MERCIER



Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération transmise en Sous-Préfecture de Vienne.